

**ANNEE 2017/2018 : PREMIERE ANNEE BAC PRO GESTION ADMINISTRATION
AU LYCEE MAGENTA - LYCEE DE LA NOUVELLE CHANCE**

Dans le cadre du Lycée de la Nouvelle Chance, le Lycée des Métiers Magenta organise une formation préparant au **BAC PRO Gestion Administration**.

L'objectif du Lycée de la Nouvelle Chance est de proposer une formation générale, théorique et pratique sur les principes de la pédagogie individualisée et de l'alternance. Cette formation professionnelle permet d'acquérir une qualification reconnue et d'obtenir un diplôme d'enseignement professionnel.

OBJECTIF	Acquérir le diplôme du BAC PRO en deux ans et une expérience significative en entreprise.
CRITERES DE RECRUTEMENT	Tout jeune de 18 à moins de 26 ans, sorti du système scolaire depuis au moins un an et à la recherche d'un emploi. Il doit avoir suivi une scolarité de niveau V en Lycée professionnel, de niveau première en Lycée Technologique (STG, STMG...) ou en Lycée général. Il doit également être inscrit dans la Mission locale la plus proche de son domicile.
FORMATION	BAC PRO Gestion Administration (GA) , formation dispensée au Lycée de la Nouvelle Chance basé au Lycée des Métiers Magenta à Villeurbanne.
ALTERNANCE	Les stagiaires sont présents en entreprise 2 jours par semaine mais aussi pendant les vacances scolaires à l'exception de 3 semaines de congés. Ils sont suivis par un tuteur au sein de l'entreprise.
PLANNING DE L'ANNEE	La formation début e le lundi 25 septembre 2017 pour la première année BAC PRO Gestion Administration . Elle se termine le vendredi 15 juin 2018 .
STATUT	Le jeune est stagiaire de la formation professionnelle . Il est rémunéré par la Région ou par le Pôle Emploi. Une gratification peut être versée par l'entreprise. Ce statut implique un contrôle très strict de l'assiduité aussi bien pendant les périodes de cours que pendant les périodes de stage.
CONVENTION ET CONTRAT	Une convention de stage de formation professionnelle est conclue pour une durée déterminée d'une année scolaire entre le représentant de l'entreprise, le proviseur du lycée professionnel et le stagiaire. Un contrat de formation est signé entre le jeune et l'équipe pédagogique du lycée engageant chaque stagiaire dans son processus de formation.